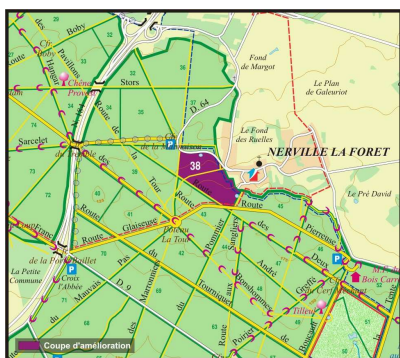




# communiqué COUPES FORET DOMANIALE DE L'ISLE-ADAM

15 avril 2014



Plan de la coupe parcelle 38  
forêt de l'Isle-Adam

## L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

## L'ONF prépare la forêt de demain

en réalisant une coupe  
en forêt domaniale de l'Isle-Adam

Gérée par l'Office national des forêts, la forêt domaniale de L'Isle-Adam bénéficie d'un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période de 2008-2027. Celui-ci prévoit une coupe nécessaire en 2014, sur la commune de Nerville la Forêt.

**Elle contribuera au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.**

> Une **coupe d'amélioration** sur 10 hectares est prévue sur la parcelle **38**. Elle permettra de **valoriser** les plus beaux arbres

Cette opération sylvicole consiste à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de donner plus de lumière et d'espace à leurs voisins. Cela favorise une **croissance harmonieuse** des plus beaux arbres.

Composée essentiellement de châtaigniers, chênes et de hêtres la forêt continuera de grandir dans les meilleures conditions.

### Illustration d'une coupe d'amélioration



Une forêt dense  
et sombre

Une coupe pour  
redonner de la  
lumière aux arbres

Une forêt  
plus belle et plus  
forte



## communiqué COUPES FORET DOMANIALE DE L'ISLE-ADAM

15 avril 2014

### L'ONF développe son intervention en 'bois façonnés'

Les chantiers d'exploitation peuvent générer des contraintes paysagères : présence de bois laissés sur le parterre des coupes, ornières, places de dépôts de bois ...

Afin de mieux gérer ces contraintes, l'ONF a décidé de développer son intervention en prenant en charge directement l'exploitation forestière.

**Pour la sécurité de tous, il est demandé de ne pas entrer sur les chantiers et de ne pas passer à proximité des engins durant le temps des travaux.**

> Ces interventions ont démarré pour une durée d'un mois et demi environ

Ces travaux sont **décidés et réalisés par l'ONF** permettant une meilleure maîtrise du planning et du chantier.

Ces travaux vont engendrer **un certain nombre de désagréments pour le promeneur.**

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- La parcelle en question sera interdite au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles avant d'être évacué puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

**L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.**

> Les bois seront utilisés principalement pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules) et du bois d'œuvre pour les bois de qualité.

### Plan de la coupe en forêt de l'Isle-Adam - parcelle 38

